



COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

Le 5 mars dernier, le ministère de la Santé a fait voter un amendement supprimant l'échelon départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, -structure de proximité essentielle de son fonctionnement-, sans débat, sans explication, alors que depuis trois ans, des efforts considérables ont été nécessaires pour leur installation. Cette suppression apparaît inconcevable et irresponsable, tant humainement, techniquement, socialement que financièrement.

Le Conseil Départemental, au service des patients et des professionnels, - dont l'importance a été rappelée notamment dans la rédaction de l'article 18, voté également-, a pour mission, la gestion du Tableau, l'examen des contrats, l'organisation des conciliations, l'aide à l'installation et au choix d'implantation, l'assistance juridique, la mission de représentation, la diffusion de l'Évaluation des Pratiques Professionnelles, l'information des usagers et l'entraide.

Le Conseil National demande instamment le retrait de cette disposition assassine, en commission paritaire, lors de l'examen au Sénat.